ANNEXE II.

ATTESTATION D'ENGAGEMENT

Les responsables légaux des élèves mineurs :

- résidant hors de la France métropolitaine doivent obligatoirement désigner un correspondant âgé de plus de 25 ans s'engageant à rallier l'établissement sur demande du commandement du lycée, dans les 12 heures, et en capacité d'assurer la prise en charge immédiate de l'élève;
- résidant en France s'engagent, à rallier l'établissement sur demande du commandement du lycée, dans les 12 heures, pour assurer la prise en charge immédiate de l'élève ou désignent un correspondant âgé de plus de 25 ans en capacité d'agir en leur nom.

La personne identifiée peut changer en cours de scolarité dès lors que ce changement est notifié par écrit au lycée.

rycee.				
ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR				
Je, soussigné M. ⁽¹⁾ , Mme ⁽¹⁾ :				
Demeurant à l'adresse suivante :				
Téléphone domicile :				
Téléphone mobile :				
Courriel :@				
Déclare agir comme responsable légal (1) ou correspondant	nt ⁽¹⁾ , de N	Л. ⁽¹⁾ , М	lle ⁽¹⁾ :	
(nom et prénom de l'élève)	•••••			
Et m'engage :				
 1. A l'héberger : en cas de maladie ; en cas d'exclusion temporaire, partielle ou dé pendant les périodes de fermeture du lycée, s 		t pas re	tourner au domicile familial.	
 2. A l'accompagner et/ou le récupérer :	ures, pou	ır une	prise en charge immédiate de	
Nota. Tout manquement dans l'engagement du responsa responsable légal) pendant l'année scolaire remettra en sein de l'établissement.				
Fait à le	Fait	à	le	
Signature du représentant légal (2)(3):	Signati	Signature du correspondant :		

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Signature des 2 parents s'ils ont la garde partagée
- (3) Signature(s) obligatoire(s) même si correspondant désigné